

DECRET N° 2001-344 DU 31 AOUT 2001

Chargeant Monsieur Pierre OSHO, Ministre
d'Etat Chargé de la Défense Nationale de
l'intérim du Président de la République pour
compter du 31 août 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n° 2001 -170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour la Libye.

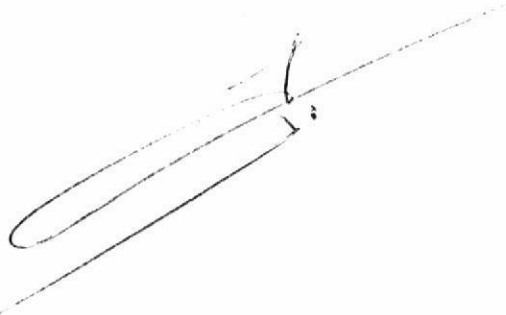
Article 2. - Il est délégué à Monsieur Pierre OSHO, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 août 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a final vertical stroke, all contained within a large, sweeping oval shape.

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 21
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-